



Conseil municipal du 6 septembre 2017 Compte-rendu

Le six septembre deux mil dix-sept, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS - CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 30 août 2017, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :

- en exercice : 16
- présents : 14
- votants : 14
- pouvoirs : 0
Quorum : 0

Présents : Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLEN, Fernand DARGAUD Adjoints, Joël CORNELOUP, Laurent PEGON, Cécile TALON, Cécile BURDIN, Karine ALMERAS, Maryline PERRIN, Delphine LINOIS, conseillers municipaux.

Excusées, Elodie BERRAUD, Stéphanie MICHEL (présente seulement pour la question du loyer du logement au-dessus du château)

Secrétaire : Sandrine GALICHON Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie

Conseil municipal du 18 juillet 2017 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 18 juillet 2017.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal n'émet pas d'observations particulières sur les comptes-rendus suivants :

- du conseil communautaire du 22 juin, 2017 ;
- du conseil communautaire de 20 juillet 2017 ;
- du bureau municipal n°14 du 31 juillet 2017 ;
- du bureau municipal n°15 du 28 août 2017.

Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance des décisions du maire a prise en vertu de la délégation d'attributions du 8 avril 2014 décisions de non préemption de la propriété bâtie – 55 rue de l'Eglise.

Construction boulangerie et logement Avenant n°2 sur le marché public du lot n°1

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°2 au lot n° 1 – Terrassement-VRD - Gros œuvres – Ravèlement pour un montant de 13 886.32 € HT

Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable :

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal n'admet pas en non-valeur la somme de 1 562.67 €, solde de la somme dûe par mr Manuel CASSIERE correspondant à des indemnités et intérêts dus à des dégradations à la salle de sport en 2006.

Logement au-dessus du Château : mise en location et loyer :

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire et Stéphanie MICHEL

Le conseil municipal fixe le loyer du logement du château à 550 € par mois

Etang Alain DUMONT

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Mr le maire rappelle l'historique de l'affaire et donne un état de l'étang

Requalification du Bourg

Rapporteur : Daniel DURAND, adjoint au Maire

Le Conseil municipal, à la majorité des voix, :

- accepte le projet d'aménagement du bourg et des parkings pour un montant prévisionnel de 720 000 € HT ;
- autorise la signature du marché complémentaire de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des parkings de 3 500 € HT ;
- Autorise les procédures de lancement de marchés.

Projet d'extension du magasin Intermarché

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Monsieur le Maire informe du dépôt du permis de construire par l'entreprise SAS CHOLNIZ pour le magasin Intermarché à ST NIZIER SOUS CHARLIEU le 1^{er} août dernier.

L'objet de ce dépôt est de créer une surface supplémentaire de 700 m² correspondant à :

- la réalisation d'une extension côté ouest avec une nouvelle zone de bureaux et de locaux sociaux, l'agrandissement de la réserve n° 3 et de l'espace Drive avec un auvent ;
- la réalisation d'une extension côté nord en vue de créer un bureau et un auvent abritant le nouveau quai de réception de livraison ainsi qu'une nouvelle rampe ;
- la création d'une arche type « halle de marché » devant le SAS d'entrée et de sortie ;
- la valorisation des façades par la création d'une arcade type « Halle de marché » et la modification de la teinte des façades.

Actuellement la superficie de 4 637 m² et elle serait donc porter à 5 337 m². Cette extension diminuera le nombre de place de parking puisqu'elles passeront de 263 à 258 places (-5)

La surface de vente est actuellement de 2 500 m². Elle devrait augmenter de 425m².

Le magasin emploie actuellement 70 personnes (68 équivalent temps plein)

Cette réalisation devrait créer 4 emplois supplémentaires (référence dossier commission départemental d'aménagement commercial)

Questions diverses

Motion de soutien au Tribunal de grande instance

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité réclame au ministre de la justice la conservation du tribunal de grande instance à Roanne.

Vélo route voie verte nord Loire : informations sur le démarrage des travaux

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire

Mr le Maire informe des travaux débuteront à partir du 4 septembre, pourront durer de 3 à 7 mois et devrait être terminé pour début mars

Ils consisteront à réhabiliter l'ancienne emprise ferroviaire entre St Pierre la Noaille et Pouilly sous Charlieu (durée 6 mois), à aménager la rue du port à Pouilly sous Charlieu, la RD 4 entre Pouilly sous Charlieu et Briennon (durée 3 mois), à aménager le chemin du halage entre Briennon et Roanne (durée 6 mois) et à réhabiliter et à remettre en peinture le pont sur le Sornin (durée 6 mois)

Inauguration de la station d'épuration :

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire

Elle aura lieu le 30 septembre à 11h00

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 6 septembre 2017.

Le secrétaire de séance,
Sandrine GALICHON



Le Maire,
Jean-Victor THEVENET

